

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1105

27 mai 2010

SOMMAIRE

Aboukir Maritime S.A.	53038	Gonella S.A.	53026
Agemar S.A.	52999	Hexx S.A.	53024
Alerno Holding S.A.	53038	Hipergest S.A.	53001
Almagev S.A.	53000	Hydrosol S.A.	52996
Amadelux Investments S.A.	53028	Ibérique de Participations S.A.	52997
Amadelux Investments S.à r.l.	53028	Illinois Investments S.A.	53005
Avaros S.A.	52997	Infoworld S.A.	52994
Bagi Holding S.A.	53000	Interba S.A.	53006
Banyal Aragorn Investments S.A.	53003	Inter Mega S.A.	53006
Bioenergy General Partners SA	53040	Invinter S.A.	53024
Bio-Products and Bio-Engineering S.A. ...	53025	Kimako S.A.	53026
Blueventure Investment S.A.	53000	Kravatski Invest S.A.	52998
BSI Flex	53023	Laganas Securities S.à r.l.	53007
BSI-Multinvest SICAV	53027	Lamsteed S.A.	53007
CACEIS Bank Luxembourg	53038	Micaze S.A.	53024
Campria Capital Holding S.A.	52998	Munich Invest, Sicav	53040
Capitalium International S.A.	53001	Musinor Finances SPF S.A.	53026
CB Lux	53004	Nimie S.A.	52996
Clio S.A.	53007	Oras S.A.	53025
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	52994	Parker Holding S.A.	52999
Coronas Investment S.A.	53001	Parmeria	53022
Cronos Invest	52998	Partim International	53006
E.M.E.A. Management Services S.A.	52995	Plasticem S.A.	53025
Emmedue S.A., SPF	53003	Primigenia S.A., SPF	53004
Euro Gest Compta S.A.	52996	Sabula Investment S.A.	53002
Explor Holding	52994	Sigma Fund	53005
Figest S.A.	53002	Société Financière du Méditerranéen S.A., SPF	53027
Financière Hobby S.A.	52995	Sofigepar S.A. - SPF	52999
Firola Investment Holding S.A.	53004	Solferino (S.A.) N.V.	53007
Furiano SA	52995	Tetrade S.A.	53022
Global Corporate Investments S.A.	52997	Wartburg Investment S.A.	53002
Globe Interfin S.A.	53003	Weldpart S.A.	53022

Infoworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 133.396.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2010 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2010 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053957/696/15.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 9.539.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2010 à 11.00 heures au siège social afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur Indépendant sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2009;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et des comptes consolidés au 31 décembre 2009, affectation du résultat; Attribution d'un dividende par action;
3. Décharge aux administrateurs et au Réviseur Indépendant pour l'exercice de leurs fonctions pour l'année 2009;
4. Elections statutaires des Administrateurs et du Réviseur Indépendant;
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Luxembourg: Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, Luxembourg

Suisse: PKB PRIVATBANK A.G., Lugano

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire.

Pas de quorum de présence requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055984/1017/25.

Explor Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 14.653.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 14 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de son mandat.
7. Non ratification de la cooptation de M. Hugo FROMENT comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 3 août 2009 et décharge.
8. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010058600/29/24.

E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 4-6, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 14 juin 2010 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058302/1267/15.

Furiano SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.137.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 17 juin 2010 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058304/1267/15.

Financière Hobby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.955.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 17 juin 2010 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058303/1267/15.

Euro Gest Compta S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.701.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui aura lieu le *12 juin 2010* à 8.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du liquidateur pour l'exercice 2007
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2007
3. Affectation du résultat de l'exercice 2007
4. Décharge à accorder au liquidateur
5. Divers

Esbelta De Freitas

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010057095/296/17.

Nimie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui aura lieu vendredi *18 juin 2010* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058315/1267/17.

Hydrosol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.400.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra lundi, le *14 juin 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Hugo FROMENT, pour l'exercice de ses mandats.
7. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

8. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010058602/29/26.

Global Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 113.751.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *16 juin 2010* à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058305/1267/16.

Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 71.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *15 juin 2010* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058307/1267/15.

Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *16 juin 2010* à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Ratification des décisions prises par le conseil d'administration du 8 avril 2010.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058311/1267/16.

Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 16 juin 2010 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010058309/1267/15.

Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 11.447.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 17 juin 2010 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010058314/1267/15.

Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.889.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010058608/755/24.

Agemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.368.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AGEMAR S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 11 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058316/750/15.

Parker Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.952.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi le 14 juin 2010 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Hugo FROMENT, pour l'exercice de son mandat.
7. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010058604/29/26.

Sofigepar S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOFIGEPAR S.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 11 juin 2010 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058318/750/15.

Almagev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.095.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ALMAGEV S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 11 juin 2010 à 11.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058317/750/16.

Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 6 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058326/795/18.

Blueventure Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.144.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2010 à 12:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058328/795/18.

Capitalium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.835.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 juin 2010* à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058330/795/17.

Hipergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.417.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *30 juin 2010* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058343/795/18.

Coronas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.975.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra lieu le *16 juin 2010* à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058334/795/18.

Figest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.923.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2010 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058337/795/15.

Sabula Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.956.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058361/795/18.

Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.616.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058365/795/18.

Emmedue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.739.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2010* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058617/755/18.

Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.341.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 11, 2010* at 15.00

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Continuation of the activity of the company despite a loss of more than 75% of the capital.
5. Statutory Elections.
6. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010058593/1023/18.

Globe Interfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058342/795/16.

Primigenia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.274.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 juin 2010* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058357/795/17.

Firola Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.681.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 juin 2010* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058340/795/15.

CB Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Wir geben hiermit bekannt, dass die

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der CB Lux ("die Gesellschaft") am *29. Juni 2010* um 11.00 Uhr MESZ am Geschäftssitz 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, stattfinden wird.

Da auf der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft am 26. Mai 2010 nicht die nötige Beschlussfähigkeit erreicht wurde, wird am *29. Juni 2010* eine zweite außerordentliche Generalversammlung einberufen, um die folgenden Angelegenheiten zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in "Commerzbank International Portfolio Management" mit Wirkung zum *29. Juni 2010*

Abstimmung:

Die Beschlüsse auf der Tagesordnung können ohne Quorum mit mindestens zwei Dritteln der auf der Versammlung abgegebenen Stimmen gefasst werden.

Abstimmungsregelung:

Zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind Anteilhaber, die der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis spätestens zum Geschäftsschluß des *24. Juni 2010* eine Bestätigung ihres Depotinstituts vorlegen können, aus der die Anzahl der Anteile im

Besitz des Anteilhabers hervorgeht, einschließlich einer Bestätigung, dass die Anteile bis zum Tag nach der Versammlung der Anteilhaber gesperrt sind.

Alle Anteilhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es ordnungsgemäß ausgefüllt und eigenhändig vom ernennenden Anteilhaber oder von dessen Bevollmächtigtem unterzeichnet wird (oder, falls der Stellvertreter von einer Gesellschaft ernannt wird, mit dem Firmensiegel oder der Unterschrift eines ordnungsgemäß bevollmächtigten Angestellten versehen ist) und bis spätestens zum Geschäftsschluß des 24. Juni 2010 bei der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg eingegangen ist.

Vollmachtsformulare erhalten eingetragene Anteilhaber bei der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Senningerberg, im Mai 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010058606/755/38.

Illinois Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.217.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which will be held on *June 14th, 2010* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at April 30th, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010058344/795/15.

Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.828.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *14 June 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day before the meeting with KBL European Private Bankers S.A., boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010058619/755/20.

Inter Mega S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.234.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2010 à 14:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058346/795/15.

Interba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2010 à 18:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058348/795/15.

Partim International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 41.358.

Lors de l'Assemblée Générale de la société Société S.A. tenue le 16 mars 2010, il n'y a pas pu être délibéré sur aucun point à l'ordre du jour par défaut de quorum de présence suffisant.

Dès lors, en vue de délibérer sur les différents points, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 16 juin 2010 à 16.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes des années financières jusqu'au 31/12/2009;
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et du commissaire aux comptes;
5. Nomination d'un nouvel administrateur et renomination des administrateurs afin de synchroniser la durée de leurs mandats;
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
7. Divers.

Avertissement aux obligataires: l'absence à l'assemblée générale vaudra adhésion aux propositions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010044189/3258/24.

Clio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058332/795/15.

Lamsteed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 juin 2010* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058354/795/15.

Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.975.

Solferino (S.A.) N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.434.

*Cross-border merger proposal of the management boards of
Laganas securities S.a r.l. (as the Acquiring Company)
and
Solferino (S.a.) N.V. (as the Company Ceasing to Exist)*

Projet Commun de Fusion Transfrontalière

Les conseils d'administration de:

1. Laganas Securities S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché deLuxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et desSociétés de Luxembourg sous le numéro B108975 (la "Société Absorbante"); et
2. Solferino (S.A.) N.V., une société à responsabilité limitée ('naamloze vennootschap') de droit néerlandais et de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Amsterdam, lesPays-Bas, et son principal établissement

Cross-Border Merger Proposal

The management boards of:

1. Laganas Securities S.à r.l., a limited liability company ('Société à responsabilité limitée') under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B108975 (the "Acquiring Company"); and
2. Solferino (S.A.) N.V., a public limited liability company ('naamloze vennootschap') under Dutch law and Luxembourg law, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its

au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 27132442 et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B128434 (la "Société qui Cesse d'Exister"),

et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés qui Fusionnent");

Considérant que:

- (i) La Société qui Cesse d'Exister est le détenteur de l'intégralité du capital social émis (et libéré) de la Société Absorbante;
- (ii) Les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas de conseil de surveillance;
- (iii) Les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas été dissoutes ou déclarées en faillite, aucun sursis de paiement n'a été déclaré non plus concernant les Sociétés qui Fusionnent;
- (iv) Les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas de comité d'entreprise ou organisation syndicale qui a parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés qui Fusionnent ou l'une de leurs filiales.

proposent une fusion transfrontalière au sens de la Directive 2005/56/EC du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières de sociétés à responsabilité limitée et les lois locales pertinentes applicables aux Sociétés qui Fusionnent, fusion à la suite de laquelle:

- la Société qui Cesse d'exister n'existera plus; et

- la Société Absorbante acquerra les actifs et passifs de la Société qui Cesse d'Exister par un transfert universel.

Les renseignements qui doivent être mentionnés en vertu des l'articles 2:312 paragraphe 2 et 2:326 du Code Civil Néerlandais et l'article 261 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise) sont les suivants:

- a. Type de personne morale, dénomination et siège social des Sociétés qui Fusionnent.
 - (i) société à responsabilité limitée Laganas Securities S.à r.l., ayant son siège social au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - (ii) la société à responsabilité limitée ('naamloze vennootschap') Solferino (S.A.) N.V., ayant son siège social à Amsterdam, les Pays-Bas et son principal établissement au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- b. Statuts de la Société Absorbante.
Les statuts de la Société Absorbante seront modifiés en raison de la fusion, mais seulement pour ce qui concerne le montant du capital social émis. Les statuts de la Société Absorbante ont été établis par un acte de constitution signé le 21 juin 2005 par-devant Maître

principal establishment in L-2449 Luxembourg, Luxembourg, 47 Boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 27132442 and the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B128434 (the "Company Ceasing to Exist",

and together with the Acquiring Company, the "Merging Companies");

Whereas:

- (i) The Company Ceasing to Exist is the holder of the entire issued (and paid up) share capital of the Acquiring Company;
- (ii) None of the Merging Companies has a supervisory board;
- (iii) The Merging Companies have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Merging Companies;
- (iv) None of the Merging Companies has a works council or a trade union that has amongst its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries.

propose a cross-border merger within the meaning of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of the European Union of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and the relevant local laws applicable to the Merging Companies as a result of which merger:

- the Company Ceasing to Exist will cease to exist; and

- the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist under a universal title of succession.

The data to be mentioned pursuant to articles 2:312 paragraph 2 and 2:326 of the Dutch Civil Code and article 261 of law of August 10, 1915 as amended (the Luxembourg Law) are as follows:

- a. Type of legal entity, name and official seat/ registered office of the Merging Companies.
 - (i) the private limited liability company ('Société à responsabilité limitée') Laganas Securities S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (ii) the public limited liability company ('naamloze vennootschap') Solferino (S.A.) N.V., having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its principal establishment at L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.
- b. Articles of association of the Acquiring Company.
The articles of association of the Acquiring Company shall be amended in connection with the merger, but solely in respect of the amount of the issued and paid-up capital. The articles of association of the Acquiring Company were

Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1138 daté du 11 novembre 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis. Le libellé consécutif des statuts actuels de la Société Absorbante et des statuts avec la nouvelle teneur après modification en relation avec la fusion sont respectivement annexés au présent projet de fusion transfrontalière en tant qu'Annexe A et Annexe B.

- c. Droits et compensations aux frais de la Société Absorbante accordés en vertu de l'article 2:230 du Code Civil Néerlandais et l'article 261 (2) f) de la Loi Luxembourgeoise.
Etant donné que personne ne dispose, en tout autre capacité qu'actionnaire, des droits spéciaux contre la Société qui Cesse d'Exister, aucun droit spécial et aucune compensation ne seront accordés à quiconque aux frais de la Société Absorbante.
- d. Avantages à accorder à un membre du conseil d'administration des Sociétés qui Fusionnent ou à tout autre partie impliquée dans la fusion, en relation avec la fusion en relation au en vertu de l'article 2:312 paragraphe 1 sub d du Code Civil Néerlandais et l'article 261 (2) g) de la Loi Luxembourgeoise.
Aucun.
- e. Intentions concernant la composition du conseil d'administration de gérance de la Société Absorbante après la fusion transfrontalière.
Il n'y a aucune intention de changer la composition du conseil de gérance après la fusion transfrontalière.
Actuellement, il est composé de la manière suivante:
Conseil de gérance:
- M. Matthijs Bogers;
- M. Julien François.
- f. Date à partir de laquelle les données financières de la Société qui Cesse d'Exister seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante en vertu de l'article 2:312 paragraphe 1 sub f du Code Civil Néerlandais et l'article 261 (2) e) de la Loi Luxembourgeoise.
Les données financières de la Société qui Cesse d'Exister seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à compter de la date à laquelle la fusion deviendra légalement effective. Le dernier exercice social de la Société qui Cesse d'Exister prendra donc fin le jour avant la date à laquelle la fusion devient légalement effective.
- g. Mesures proposées concernant de la conversion des actions de la Société qui Cesse d'Exister.

drawn up by deed of incorporation executed on June 21, 2005 before Maître Gérard Lecuit, civil-law notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Paul Bettingen, civil-law notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1138 dated November 11, 2005. The articles of association of the Company have not been amended since. The consecutive wording of the current articles of association of the Acquiring Company and the articles of association as they will read after the amendment thereof in connection with the merger are attached as Annex A and Annex B to this draft terms of cross-border merger, respectively.

- c. Rights and compensations at the expense of the Acquiring Company granted pursuant to article 2:230 of the Dutch Civil Code and article 261 (2) f) of the Luxembourg Law.
As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Company Ceasing to Exist, no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Acquiring Company to anyone.
- d. Benefits to be granted to a member of the management board of the Merging Companies or to another party involved with the merger, in connection with the merger with view to or pursuant to article 2:312 paragraph 1 sub d of the Dutch Civil Code and article 261 (2) g) of the Luxembourg Law.
None.
- e. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the cross-border merger.
There is no intention to change the composition of the management board after the cross-border merger.
The present composition is as follows:
Management board:
- Mr Matthijs Bogers;
- Mr Julien François.
- f. Date per which the financial data of the Company Ceasing to Exist will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company merger with view to or pursuant to article 2:312 paragraph 1 sub f of the Dutch Civil Code and article 261 (2) e) of the Luxembourg Law.
The financial data of the Company Ceasing to Exist will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as per the date that the cross-border merger becomes legally effective. The last financial year of the Company Ceasing to Exist will therefore end on the day before the date that the cross-border merger becomes legally effective.
- g. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholder ship of the Company Ceasing to Exist.

L'octroi d'actions nominatives de la Société Absorbante à l'unique actionnaire dans le capital de la Société qui Cesse d'Exister à la mise à exécution de la fusion, sera enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante.

- h. Continuation ou cessation envisagée des activités.
- Les activités de la Société qui Cesse d'Exister seront poursuivies par la Société Absorbante.
- i. Approbations d'appliquer la fusion conformément au projet de fusion transfrontalière.
- La décision d'appliquer la fusion transfrontalière conformément au projet de fusion transfrontalière n'est ni sujet à l'approbation d'un organe social des Sociétés qui Fusionnent ni de n'importe quel tiers.
- j. Effets de la fusion sur le fonds de commerce et les réserves distribuables de la Société Absorbante.
- Les effets de la fusion transfrontalière sur le fonds de commerce sont les suivants: Aucun.
- Les effets de la fusion transfrontalière sur les réserves distribuables :
- Les réserves distribuables de la Société Qui Cesse d'Exister seront ajoutées aux réserves distribuables de la Société Absorbante.
- k. Le rapport d'échange des actions ou parts et le cas échéant le paiement de toute soulte.
- La Société Absorbante :
- Le capital social de la Société Absorbante s'élève à EUR 12.500 représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.
- La Société qui Cesse d'Exister :
- Le capital social de la Société qui Cesse d'Exister s'élève à EUR 45,000 représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune.
- Rémunération de l'apport
- Pour chacune des quatre cent cinquante (450) actions émises avec une valeur nominale de EUR 100,- dans le capital social de la Société qui Cesse d'Exister telles que détenues par l'actionnaire unique de la Société qui Cesse d'Exister avant la mise en oeuvre de la fusion, l'actionnaire de la Société qui Cesse d'Exister acquerra quatre (4) parts sociales dans le capital de la Société Absorbante avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune et par conséquent la Société Absorbante augmentera son capital social d'un montant de EUR 45.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 57.500 par l'émission de mille huit cents (1.800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

Aucune soulte n'est à payer.

The granting of registered shares in the Acquiring Company to the sole shareholder in the capital of the Company Ceasing to Exist at the time of the effectuation of the merger will be registered in the shareholders' register of the Acquiring Company.

- h. Contemplated continuation or termination of activities.
- The activities of the Company Ceasing to Exist will be continued by the Acquiring Company.
- i. Corporate approvals of the draft terms of cross-border merger.
- The resolution to effect the cross-border merger in conformity with the draft terms of cross-border merger is neither subject to the approval of a company body of the Merging Companies nor of any third party.
- j. Effects of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.
- The effects of the cross-border merger on the goodwill will be as follows: None.
- The effects of the cross-border merger on the distributable reserves:
- The distributable reserves of the Company Ceasing to Exist will be added to the distributable reserves of the Acquiring Company.
- k. The exchange rate of the shares and the extent of the payments pursuant to the exchange rate.
- The Acquiring Company:
- The subscribed share capital of the Acquiring Company is set at EUR 12,500.-- consisting of five hundred (500) shares with a nominal value of EUR 25.-- each.
- The Company Ceasing to Exist:
- The subscribed share capital of the Company Ceasing to Exist is set at EUR 45,000.- consisting of four hundred fifty (450) shares with a nominal value of EUR 100.-- each.
- Exchange for the contribution
- For each of the four hundred fifty (450) issued shares with a nominal value of EUR 100.-- in the capital of the Company Ceasing to Exist as held by the sole shareholder of the Company Ceasing to Exist prior to the effectuation of the merger, the applicable shareholder of the Company Ceasing to Exist will acquire four (4) shares in the capital of the Acquiring Company with a nominal value of EUR 25.-- each and by consequence the Acquiring Company will increase its share capital by an amount of EUR 45,000.-- so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.-- to EUR 57,500.- - through the issuance of one thousand eight hundred (1,800) new shares with a par value of EUR 25.- - each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Acquiring Company.
- No payments are to be made pursuant to the exchange rate.

- La Société qui Cesse d'Exister étant l'associé unique de la Société Absorbante, cette dernière va acquérir toutes les cinq cents (500) parts sociales de son propre capital social à la suite de la contribution de tous les actifs et passifs de la Société qui Cesse d'Exister à la Société Absorbante. Ces parts sociales propres seront annulées en même temps que l'émission des nouvelles parts sociales de sorte que le capital social de la Société Absorbante sera diminué d'un montant de EUR 12.500 de manière simultanée avec l'augmentation de capital ci-dessus.
- The Company Ceasing to Exist being the sole shareholder of the Acquiring Company, the latest will acquire all the five hundred (500) shares in its own share capital as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Acquiring Company. Such own shares will be cancelled simultaneously with the issuance of the new shares so that the share capital of the Acquiring Company will be decreased by an amount of EUR 12,500.-- simultaneously with the above share capital increase.
- l. Date à laquelle les actionnaires de la Société qui Cesse d'Exister bénéficieront des profits dans la Société Absorbante.
La date à laquelle la fusion transfrontalière deviendra légalement effective
- l. Date per which the shareholders of the Company Ceasing to Exist will share in the profits of the Acquiring Company.
The date on which the cross-border merger becomes legally effective.
- m. Parts à annuler conformément à l'article 2:325 paragraphe 3 du Code Civil Néerlandais.
Sans objet.
Les cinq cents (500) parts sociales du propre capital social de la Société Absorbante qui seront acquises à la suite de la fusion par la Société Absorbante (qui est soumise au droit luxembourgeois) seront annulées (voir k.) sur base du droit luxembourgeois.
- m. Shares to be cancelled pursuant to article 2:325 paragraph 3 Dutch Civil Code.
Not applicable.
The five hundred (500) shares in its own share capital of the Acquiring Company that will be acquired within the frame work of the merger by the Acquiring Company (which is subject to Luxembourg law) are cancelled (see k.) on the basis of Luxembourg law.
- n. Effets probables sur l'emploi.
La fusion transfrontalière n'exercera aucun effet sur l'emploi parce que les Sociétés qui Fusionnent n'auront aucun employé à la date de la fusion.
- n. Likely effects on employment.
The cross-border merger will not have any effect on employment because the Merging Companies will not have any employees at the date of the merger.
- o. Procédures pour la participation des travailleurs.
Etant donné qu'aucune des Sociétés qui Fusionnent n'est soumise à des règles nationales concernant la participation des travailleurs dans l'Etat membre de l'Union Européenne où il a son siège social, aucun arrangement de participation des travailleurs comme mentionné à l'article 2:333k du Code Civil Néerlandais ne doit être pris par la Société Absorbante.
- o. Procedures for employee participation.
As none of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the Member State of the European Union where it has its registered office, no employee participation arrangements as referred to in article 2:333k of the Dutch Civil Code have to be made by the Acquiring Company.
- p. Renseignements sur l'évaluation de l'actif et du passif de la Société qui Cesse d'Exister à acquérir par la Société Absorbante en vertu de l'article 261 (4) d) de la Loi Luxembourgeoise et l'article 2:333d paragraphe d du Code Civil Néerlandais.

L'évaluation de l'actif et du passif en question de la Société qui Cesse d'Exister à acquérir par la Société Absorbante a été effectuée dernièrement le Décembre 31, 2009 sur la base de la valeur historique.
- p. Information on the valuation of assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company pursuant to article 261 (4) d) of the Luxembourg Law and article 2:333d paragraph d of the Dutch Civil Code.

The valuation of the relevant assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company was lastly done on December 31, 2009 on the basis of historical value.
- q. Date des comptes annuels récemment adoptés ou des états financiers intérimaires.
La date des comptes annuels récemment adoptés des Sociétés qui Fusionnent utilisés afin d'établir les conditions de la fusion transfrontalière est: 31 Décembre 2009.
- q. Date of the most recently adopted annual accounts or interim financial statements.
The date of the most recently adopted annual accounts of the Merging Companies' accounts used to establish the conditions of the cross-border merger is: December 31, 2009.
- r. Proposition pour le niveau de compensation des actionnaires.
Aucune compensation pour les actionnaires que le vote contre la proposition pour donner effet à la fusion
- r. Proposal for the level of compensation of shareholders.
No compensation for shareholders that vote against the proposal to effectuate the

transfrontalière est proposé, comme il n'est pas prévu que les votes seront exprimés contre cette proposition.

s. Annexes.

Les annexes de ce projet constituent une partie intégrée de cette proposition.

[page de signature ci-dessous]

cross-border merger is proposed, as it is not expected that votes will be cast against this proposal.

s. Annexes.

Annexes to these draft terms form an integrated part of this proposal.

[signature page to follow]

Luxembourg, May 20, 2010.

Laganas Securities S.à.r.L.

(as the Acquiring Company / comme la Société Absorbante)

Management Board / Conseil de Gérance

(to be signed by all board members)

Matthijs Bogers / Julien François

Manager, Gérant / Manager, Gérant

Luxembourg, May 20, 2010.

Solferino (S.A.) N.V.

(as the Company Ceasing to Exist / comme la Société qui Cesse d'Exister)

Management Board / Conseil d'Administration

(to be signed by all board members)

Matthijs Bogers / Julien François / Stéphane Hépineuze

Director, Administrateur / Director, Administrateur / Director, Administrateur

Annex A: current articles of association Acquiring Company

Annex B: articles of association Acquiring Company after amendment

In the year two thousand five, on the twenty-first day of June.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of his absent colleague Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, who will remain depositary of the original of this deed.

THERE APPEARED:

Parlay Finance Company S.A., R.C.S. Luxembourg B 61.785, with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes,

here represented by Mr Matthijs BOGERS, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as managing director.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Laganas Securities S.à.r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present article of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company of the group. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative" towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners 'which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the b... of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers of the Company or, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve ... to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art 16, Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, Parlay Finance Company S.A. prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.-EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Luxroyal Management SA, R.C. Luxembourg B 57.636, with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. The Company has its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil cinq, le vingt-et-un juin.

Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Parlay Finance Company S.A., R.C.S. Luxembourg B 61 785, avec siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg

ici représenté par Mr Matthijs BOGERS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité d'administrateur-délégué

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Laganas Securities S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Former Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Parlay Finance Company SA, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Luxroyal Management S.A., R.C. Luxembourg B 57.636, avec siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bogers, Gérard LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2005, Volume 24CS, Folio 72, Case 12, Reçu: cent vingt cinq Euro (€ 125.-)

Le Receveur (signé): Joseph MULLER.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société à des fins administratives.

Senningerberg, le 4 juillet 2005.

Paul BETTINGEN.

Consolidated articles of association as per May [], 2010*

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Laganas Securities, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company of the group. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 45,000 (forty-five thousand euro) represented by 1,800 (one thousand eight hundred) shares in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers of the Company or, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Référence de publication: 2010057397/802.

(100071809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Tetrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 juin 2010* à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058363/795/16.

Weldpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058411/795/15.

Parmeria, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 5.391.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2010 n'ayant pu délibérer comme prévu,
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 7 juin 2010* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Cette Assemblée sera suivie d'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à 11.00 heures à la même adresse avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société en «PARMERIA S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
 3. Modification de l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante : «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»
 4. Ajout de l'alinéa qui suit à la fin de l'article 5 des statuts: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi 11 mai 2007.»
 5. Adaptation de l'article 22 pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi du 11 mai 2007 ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»
 6. Prorogation de la durée de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante : «La durée de la société est illimitée».
 7. Modification de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante : «L'assemblée générale ordinaire se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15 heures.»
 8. Refonte complète des statuts.
- Pour assister ou être représentés à ces Assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant ces Assemblées au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053198/755/59.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

The shareholders of BSI FLEX SICAV-SIF are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on *4th June, 2010* at 3:00 p.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2009
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. five (5) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A.,

33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda, resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010054009/755/32.

Hexx S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.675.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *18 juin 2010* à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058549/660/15.

Invinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 39.934.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *18 juin 2010* à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058587/660/15.

Micaze S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 29.396.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *18 juin 2010* à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058589/660/15.

Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 14 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058590/788/16.

Plastichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.457.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 7 juin 2010 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Hugo FROMENT de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010053859/29/22.

Oras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.892.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 14 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058591/788/16.

Kimako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 18.204.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 11 juin 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010058595/1023/17.

Gonella S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.916.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra lundi, le 7 juin 2010 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Démission de M. Hugo FROMENT de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010053852/29/27.

Musino Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 41.123.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 11 juin 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010058597/1023/16.

Société Financière du Méditerranéen S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 11 juin 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010058598/1023/17.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.740.

The shareholders of BSI MULTINVEST SICAV are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on 4th June, 2010 at 4:00 p.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2009
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. five (5) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda, resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010054011/755/32.

**Amadelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Amadelux Investments S.A.).**

Capital social: EUR 2.950.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.857.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of the month of March,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Amadelux Investments S.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of the replaced notary, then residing in Mersch, on 31st January, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-143 on 16th February, 2005. The articles of association of the Company have been amended by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 30th March, 2005 published in the Mémorial, Nr.C-781 on 4th August, 2005.

The meeting was presided over by Pierre Stemper, manager, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below, it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

A. change of the legal form of the Company by converting it from a société anonyme into a société à responsabilité limitée (private limited liability company),

B. change of name of the Company into "Amadelux Investments S.à r.l.",

C. reclassification of the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A shares and the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class B shares of a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each into one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A shares of a société à responsabilité limitée (parts sociales) and one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class B shares of a société à responsabilité limitée (parts sociales) with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each;

D. amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company substantially in the form as set out in the proxies;

E. confirmation of the appointment of and reappointment as managers of the board of managers of the Company for an undetermined period of time of (i) Mr. Pierre Stemper, Mr. Denis Villafranca and Mrs Christelle Rétif as class A managers and (ii) Mrs Danièle Arendt-Michels, Mrs Bénédicte Herlinvaux and Mr. Stuart McAlpine as class B managers;

F. confirmation that the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A shares and the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class B shares are held by the current shareholders of the Company in the same proportions as before the abovementioned conversion.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

The meeting resolved to change the legal form of the Company by converting it from a société anonyme into a société à responsabilité limitée (private limited liability company).

The meeting acknowledged and approved the report by the board of directors of the Company in relation with the net asset value of the Company the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above the board of directors confirms that nothing has come to its attention which would lead it to believe that the net assets of the Company are not at least equal to the number and value of the shares to be issued by the Company upon its transformation into a société à responsabilité limitée and the reclassification of its 1,180,000 class A shares and 1,180,000 class B shares into 1,180,000 class A shares of a société à responsabilité limitée (parts sociales)

and 1,180,000 class B shares of a société à responsabilité limitée (parts sociales) with a nominal value of €1.25, being in the aggregate €2,950,000."

The meeting resolved to change of name of the Company into "Amadelux Investments S.à r.l."

The meeting resolved to reclassify the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A shares and the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class B shares of a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each into one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A shares of a société à responsabilité limitée (parts sociales) and one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class B shares of a société à responsabilité limitée (parts sociales) with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each.

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company substantially as follows:

Amended and Restated Articles of Association of the Company

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Amadelux Investments S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at two million nine hundred fifty thousand Euros (€2,950,000) divided into one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A shares (the "Class A Shares") and one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class B shares (the "Class B Shares" and together with the Class A Shares, the "Shares" and the holders of such Shares are referred to as the "Class A Shareholders" and the "Class B Shareholders" respectively, and collectively the "Shareholders"), each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each and fully paid-in. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own Shares.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among Shareholders.

Except if otherwise provided by law, any transfer of Shares or any interest or right arising from a Share (an option, warrant or other right to acquire any Share (whether by subscription, conversion or otherwise) being deemed to be an interest in a Share for this purpose) to, and any pledge, mortgage, lien, fixed or floating charge or other encumbrance over any Share or interest in any Share in favour of, non-Shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

Art. 7. Management of the Company. The Company shall be managed by a board of managers composed of six (6) members who need not be Shareholders of the Company.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the Shareholders, which determine their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period.

The Class A Shareholders shall be entitled by a resolution of Class A Majority (meaning the holders of a majority of the aggregate number of Class A Shares in issue from time to time) to propose for election three (3) of the managers by providing a list comprising two (2) names for each manager to be so appointed (the "Class A Managers").

The Class B Shareholders shall be entitled by a resolution of Class B Majority (meaning the holders of a majority of the aggregate number of Class B Shares in issue from time to time) to propose for election three (3) of the managers by providing a list comprising two (2) names for each manager to be so appointed (the "Class B Managers").

At least three (3) of the managers shall reside in Luxembourg.

The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. Upon proposal by the Class A Shareholders as regards the Class A Managers and by the Class B Shareholders as regards the Class B Managers, the Shareholders may at any time remove with or without cause and replace any manager.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The chairman shall be chosen on a twelve (12) month rotational basis by the managers from amongst the Class A Managers and the Class B Managers (as applicable). The chairman shall not have a second or casting vote in any circumstance.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers of different classes at the place indicated in the notice of meeting. At least three (3) board meetings a year will be physically held in Luxembourg. Whenever practical, all other meetings will be held in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) for board meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager of the same class without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, of which at least one (1) manager must be a resident of Luxembourg, is present at a meeting of the board of managers. Decisions of the board of managers require the unanimous consent of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, one of whom shall be a Luxembourg resident, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers or one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

Art. 8. Liability Managers.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3.8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the Shareholders shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by (i) a majority of the Shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, an annual general meeting shall be held on first Friday of the month of June at 11:00 (Luxembourg time) of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distri-

buted may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of the Shareholders.

The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of the Shareholders. The Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the Shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Final clause and Applicable law. In the event that any one or more provisions contained in these articles of association shall, for any reason, be held to be invalid, illegal or unenforceable in any respect, such invalidity, illegality or unenforceability shall not affect any other provision of these articles of association and these articles of association shall be construed as if such invalid, illegal or unenforceable provision were not contained herein.

Any agreement which may have been entered into, or be binding upon, all the Shareholders and which shall have been duly notified to the Company shall, if so expressed therein, have priority over these articles of association and for all matters not addressed in these articles of association shall apply as between the Shareholders and the Company.

For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation."

The meeting resolved to appoint and reappoint as class A managers and class B managers of the Company for an undetermined period of time the following persons:

Class A managers:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Manager	6 th December, 1970	Poissy (France)
Denis Villafranca	54, avenue Marceau F-75008	Manager	16 th June, 1972	Auch (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Manager	13 th December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)

Class B managers:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danièle Arendt-Michels	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Manager	19 th December 1974	Namur (Belgium)
Stuart McAlpine	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Manager	8 th October 1966	Glasgow (United Kingdom)

Finally the meeting resolved to confirm that:

(i) the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A shares are held as follows:

Shareholder	Number of class A shares held
Finta S.à r.l.	1,180,000
Total:	1,180,000

(ii) the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class B shares are held as follows:

Shareholder	Number of class B shares held
Asconia S.à r.l.	1,180,000
Total	1,180,000

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its conversion are estimated at approximately EUR 3,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour du mois de mars,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Amadelux Investments S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant le notaire remplacé, alors de résidence à Mersch, le 31 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") N°C-143 le 16 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2005, publié au Mémorial N° C-781 le 4 août 2005.

L'assemblée est présidée par Pierre Stemper, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que l'entière du capital social est représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après, étant entendu que tous les points à l'ordre du jour sont liés entre eux et formeront une résolution unique:

A. Modification de la forme légale de la Société en la convertissant d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée,

B. Modification du nom de la Société en "Amadelux Investments S.à r.l.",

C. Reclassification des un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) actions de classe A et des un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) actions de classe B d'une valeur nominale de 1 euro et vingt-cinq centimes (€1,25) chacune en un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe A d'une société à responsabilité limitée et un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe A d'une société à responsabilité limitée d'une valeur nominale de 1 euro et vingt-cinq centimes (€1,25) chacune,

D. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme légale de la Société substantiellement dans la forme prévue dans les procurations;

E. Confirmation de la nomination et de la renomination en tant que gérants du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée de (i) Mr. Pierre Stemper, Mr. Denis Villafranca et M. Christelle Rétif en tant que gérants de classe A et (ii) M. Danièle Arendt-Michels, M. Bénédicte Herlinvaux et Mr. Stuart McAlpine en tant que gérants de classe B;

F. Confirmation que les un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe A et les un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe B sont détenues par les actionnaires actuels de la Société dans la même proportion qu'avant la conversion mentionnée ci-dessus.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé que tous les points à l'ordre du jour constitueront une seule résolution.

L'assemblée a décidé de modifier la forme légale de la Société en la convertissant d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

L'assemblée a pris connaissance et a approuvé le rapport du conseil d'administration de la Société en relation avec la valeur nette de la Société. La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède le conseil d'administration confirme que rien n'a attiré son attention qui pourrait le laisser croire que la valeur nette de la Société n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des parts sociales qui seront émises par la Société suite à sa transformation en société à responsabilité limitée et à la reclassification des ses 1.180.000 actions de classe A et 1,180,000 actions de classe B en 1.180.000 parts sociales de class A d'une société à responsabilité limitée et 1,180,000 parts sociales de class B d'une société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de €1,25, étant en tout €2.950.000."

L'assemblée a décidé de modifier le nom de la Société en "Amadelux Investments S.à r.l."

L'assemblée a décidé de reclassifier les un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) actions de classe A et les un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) actions de classe B d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (€1,25) chacune en un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe A d'une société à responsabilité limitée et un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe B d'une société à responsabilité limitée d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (€1,25) chacune.

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme légale de la Société substantiellement comme suit:

Statuts de la Sociétés modifiés et refondus

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Amadelux Investments S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats privilégiés (convertibles ou non) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris up stream ou cross stream) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution des Associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers intéressés par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions neuf cent cinquante mille Euros (€2.950.000) divisé en un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") et un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B", et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les "Parts Sociales" et il est référé aux détenteurs de ces Parts Sociales comme étant respectivement les "Associés de Classe A" et les "Associés de Classe B", et collectivement les "Associés"), chacune ayant une valeur nominale de 1 euro et vingt-cinq centimes (€1,25) et étant entièrement libérée. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

La Société peut, dans la mesure permise et aux termes prévus par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les Parts Sociales sont librement transférables entre Associés.

Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de Parts Sociales ou d'un intérêt ou droit venant d'une Part Sociale (option, warrant ou autre droit d'acquérir une Part Sociale (que cela soit par souscription, conversion ou autrement) étant considérés comme étant un intérêt dans une Part Sociale pour cet objectif) à, et tout gage, privilège, charge fixée ou flottante ou autre sûreté sur toute Part Sociale ou intérêt dans une Part Sociale en faveur de, non Associés est soumis à l'agrément donné par les Associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société sera administrée par un conseil de gérance composé de six (6) membres qui n'auront pas besoin d'être Associés de la Société.

Les gérants sont nommés et révoqués de leur fonction par décision prise à la majorité simple des Associés, qui déterminent leurs pouvoirs et le terme de leur mandat. Si il n'y pas de terme indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Les Associés de Classe A auront droit, par une résolution d'une Majorité de Classe A (c'est-à-dire les détenteurs d'une majorité du nombre total de Parts Sociales de Classe A en émission à ce moment), de proposer au vote trois (3) des gérants en donnant une liste comprenant deux noms pour chaque gérant devant être élu (les "Gérants de Classe A").

Les Associés de Classe B auront droit, par une résolution d'une Majorité de Classe B (c'est-à-dire les détenteurs d'une majorité du nombre total de Parts Sociales de Classe B en émission à ce moment), de proposer au vote trois (3) des gérants en donnant une liste comprenant deux noms pour chaque gérant devant être élu (les "Gérants de Classe B").

Au moins trois gérants doivent résider au Luxembourg.

Les gérants peuvent être ré-élus mais leur nomination peut également être révoquée à tout moment avec ou sans motif (ad nutum). Sur proposition des Associés de Classe A pour ce qui est des Gérants de Classe A et des Associés de Classe B pour ce qui est des Gérants de Classe B, les Associés peuvent à tout moment révoquer, avec ou sans motif, ou remplacer tout gérant.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le président sera élu pour une durée de douze (12) mois sur base d'un système de rotation entre les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B (selon le cas). Le président n'aura pas un deuxième vote ou un vote prépondérant en aucune circonstance.

Le conseil de gérance se réunit à la demande du président ou à la demande de deux gérants de classes différentes à l'endroit indiqué dans la notice relative à la réunion. Au moins trois réunions du conseil de gérance par an devront se tenir de manière physique à Luxembourg. Si possible, toutes les autres réunions se tiendront à Luxembourg.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit par télécopie, télégramme, télex, email ou fax ou tout autre moyen de communication similaire de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour (i) une réunion du conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) des réunions du conseil auxquelles tous les gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu une connaissance préalable de l'ordre du jour de la réunion.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant de la même classe, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut seulement délibérer ou agir valablement, si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, desquels au moins un (1) doit être un résident du Luxembourg, est présent à la réunion du conseil de gérance. Les décisions du conseil de gérance requièrent l'accord unanime des gérants présents ou représentés à la réunion."

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, dont un doit être résident au Luxembourg, ou par la signature conjointe ou seule de toute personne ou personnes à laquelle/ auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'une volonté malfaisante, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'une transaction, à moins que la transaction en question n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et responsable, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, responsable ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des Associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue (s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les Associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des Associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à leur adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions des Associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (i) une majorité des Associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures (heure de Luxembourg) de chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout Associé de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intermédiaires sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux Associés par décision des Associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par décision des Associés. Les Associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Clause finale et Loi Applicable. Au cas où une ou plusieurs des dispositions contenues dans les présents statuts était considérée, pour quelque raison que cela soit, comme invalide, illégale ou inexécutable de quelque façon que cela soit, une telle invalidité, illégalité ou inexécutabilité n'affectera pas les autres dispositions des présents statuts et ces statuts seront interprétés comme si une telle disposition invalide, illégale ou inexécutable n'était pas contenue dedans.

Tout contrat qui a été conclu par ou lie tous les Associés et qui a valablement été notifié à la Société, aura, si cela est exprimé dedans, priorité sur les présents statuts et s'appliquera entre les Associés et la Société pour toute question non prévue par les présents statuts.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

L'assemblée a décidé de nommer et de renommer en tant que gérant de classe A et gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Gérant	6 décembre 1970	Poissy (France)
Denis Villafranca	54, avenue Marceau F-75008	Gérant	16 juin 1972	Auch (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Gérant	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)

Gérants de classe B:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Danièle Arendt-Michels	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Gérant	19 décembre 1974	Namur (Belgium)
Stuart McAlpine	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Gérant	8 octobre 1966	Glasgow (United Kingdom)

Finalement, l'assemblée a décidé de confirmer que:

(i) les un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe A sont détenues comme suit

Associé	Nombre de parts sociales de classe A détenues
Finta S.à r.l.	1.180.000
Total:	1.180.000

(ii) les un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) parts sociales de classe B sont détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales de classe B détenues
Asconia S.à r.l.	1.180.000
Total:	1.180.000

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa conversion sont estimés à environ EUR 3.800.-.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. STEMPEL, P. SANTER, T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13913 Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010054021/575.

(100056038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Aboukir Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.126.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 15 juin 2010 à 13:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058622/1267/15.

Alerno Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 8.773.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 15 juin 2010 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010058624/1267/15.

CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

L'an deux mille dix.

Le trois mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CACEIS BANK LUXEMBOURG, en abrégé CACEIS BL, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.985,

constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C numéro 340 du 28 mars 2003, et les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 653 du 16 juin 2003,
- en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 847 du 18 août 2004,
- en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 192 du 27 janvier 2006,
- en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1377 du 04 juin 2008,
- en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 171 du 26 janvier 2009,
- en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1249 du 30 juin 2009 et
- en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 171 du 27 janvier 2010.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Klethi, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Lodewijckx, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gaelle ZUCCARO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX-HUIT MILLE (18.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de CENT SOIXANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 162.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 30 Millions d'euros pour le porter de son montant actuel de 162 Millions d'Euros à un montant total de 192 Millions d'euros par incorporation d'une partie du bénéfice individualisé dans le rapport de gestion du conseil d'administration, inclus dans les comptes annuels de 2009 qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010 sous la rubrique "dividende sous forme d'actions", soit 30 Millions d'Euros, sans création d'actions nouvelles.

2. Modification de l'Article 6 des statuts comme suit : Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS D'EUROS (€ 192.000.000,-) représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les dispositions suivantes de l'article 6 des statuts restent inchangées.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de CACEIS BL à concurrence de TRENTE MILLIONS D'EUROS (€ 30.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 162.000.000,-) à un montant total de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS D'EUROS (€ 192.000.000,-), par incorporation d'une partie du bénéfice individualisé dans le rapport de gestion du conseil d'administration, inclus dans les comptes annuels de 2009 qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010 sous la rubrique "dividende sous forme d'actions", soit un montant de TRENTE MILLIONS D'EUROS (€ 30.000.000,-).

Cette augmentation de capital se fait sans création d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2009 que le bénéfice individualisé est suffisant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six (6) des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS D'EUROS (€ 192.000.000,-), représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale."

Les dispositions suivantes de l'article 6 des statuts restent inchangées.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à SIX MILLE SIX CENTS EUROS (€ 6.600,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Klethi, Lodewijckx, Zuccaro, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 mai 2010. Relation: EAC/2010/5327. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056845/77.

(100071492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Munich Invest, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.087.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 8. April 2010:

Die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft wurde bestätigt.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Karlheinz E. Kron, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied;
- Bernd Schlichter, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied;
- Udo Stadler, Verwaltungsratsmitglied;
- Burkhard Wagner, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Luxemburg, den 8. April 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010056482/23.

(100070642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Bioenergy General Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.040.

—
Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 04/06/2010 à 14.15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation
2. Approbation du rapport du liquidateur
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire aux comptes à la liquidation pour leur mandat respectif
4. Clôture finale de la liquidation
5. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans.

Le mandataire de la société.

Référence de publication: 2010053413/2374/16.
